



INFORMATIONS

Le contrôleur des services techniques est employé par le ministère de l'Intérieur. Il est chargé d'évaluer des équipements présents et de vérifier l'entretien du matériel dans des bâtiments appartenant au ministère. Il exerce ses fonctions dans l'une des deux filières suivantes : immobilière ou logistique.

MISSIONS PRINCIPALES

- Contrôler l'application des règles, des procédures, des normes et des standards, dans son domaine d'activité.
- Contrôler la conformité et la validité des documents, des services ou des prestations, des résultats (en fonction du cahier des charges, des spécifications, des coûts, des performances, des délais, etc.).
- Contrôler la sécurité, vérifier le bon fonctionnement du matériel, de l'équipement et des installations.
- Rédiger des comptes-rendus suite à ses observations, recueillir des données et des informations, effectuer une veille...

QUALITÉS REQUISES

Se montrer organisé, rigoureux, dynamique, avoir un bon esprit d'équipe, être autonome et polyvalent

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un contrôleur des services techniques en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (niveau baccalauréat ou tout autre diplôme de niveau IV).

Les épreuves

Il existe plusieurs spécialités : armement, automobile, bâtiment, logistique.

ADMISSIBILITÉ

Série de questions en fonction de la spécialité choisie, dont des cas pratiques à résoudre, à partir d'un corpus de documents, 3h (coef. 2)

ADMISSION

Entretien avec un jury à l'oral, 25 mn (coef. 3)